



## DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le  
Conseil Communautaire  
Article L 5211-9 du CGCT

DP 14\_23

**Objet :** Demande d'aide auprès du Conseil Départemental – épicerie sociale

### Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20/33 du 24 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au président ;

Vu le besoin de soutien au fonctionnement du service Epicerie Sociale développé sur le territoire de la communauté de communes Cluses, Arve et montagnes, réalisant auprès de bénéficiaires ciblés comme public défavorisé une action d'aide alimentaire et d'accompagnement social.

### DECIDE

**Article 1 :** De solliciter le Conseil Départemental pour une subvention de fonctionnement de 9 000€ afin de permettre la vente à bas coût de produits alimentaires et non alimentaires destinés à un public en difficultés sociales, et la réalisation d'actions collectives et partenariales dans une mission de prévention

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 17 mars 2023

Le Président,

Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : **22 MARS 2023**  
Publié sur le site internet de la 2CCAM le : **23 MARS 2023**

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE